

## IMPORTANT MESSAGE CONCERNANT VOTRE NOUVELLE CARTE D'ASSURANCES MÉDICAMENTS ET SOINS DENTAIRES



Dû à un volume très important d'appels, ce communiqué vise à vous donner de l'information complémentaire suite à la réception de votre nouvelle carte pour l'assurance de l'APPQ. Nous vous remercions de votre collaboration.

1. La nouvelle carte reçue ne change **RIEN** au niveau de la procédure actuelle de remboursement. Vous devez continuer de payer la totalité des frais à votre pharmacien et dentiste.
2. Même si les informations apparaissant sur la nouvelle carte semblent identiques à l'ancienne, vous devez la faire enregistrer auprès de votre pharmacien et dentiste car le transporteur électronique (segic) est différent.
3. Tous les pharmaciens ont été avisés par leur association (AQPP) de ce changement de carte.
4. Le « paiement direct » n'est PAS actuellement effectif, mais le sera ultérieurement. Votre pharmacien vous en avisera dès qu'il sera en vigueur (date non fixée). NE PAS TENIR COMPTE DE LA DATE DE DÉCEMBRE 2015 INSCRITE DANS LE COMMUNIQUÉ PRÉCÉDANT.

\*\*\*\*\*

Luc Fournier  
Vice-président, Finances

LF/lg/sb